

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ONE 2020

Un p'tit coup d'œil dans le rétroviseur sur l'accueil de la petite enfance...

2020, année COVID-19 avec des mesures pour lutter contre cette pandémie et en limiter l'impact sur le secteur et les familles. Mais aussi une année placée sous le signe de la Réforme du secteur de l'Accueil de la Petite Enfance.

En 2020, cette réforme des milieux d'accueil a commencé à **modifier le paysage de l'accueil** (simplification des types de milieu d'accueil¹ – Projet « Butterfly »²), à aider les porteurs de projets de création de crèches ou d'accueillant-e-s d'enfants indépendant-e-s (Processus préparatoire), à refinancer et à stabiliser le secteur (subside de 250 EUR/place et augmentation du nombre d'accueillant-e-s sous statut salarié).

Cette réforme a également impacté les taux d'occupation à la hausse de plus de 10%, en modifiant le mode de calcul (prenant en compte les journées sur base des contrats d'accueil et des jours de familiarisation sans parents, au lieu des présences réelles).

En 2020, la **Participation Financière des Parents (PFP) moyenne, en milieux d'accueil subventionnés**, a plongé grâce aux mesures de gratuité décidées dans le cadre de la crise sanitaire de 5,95 EUR par jour (11,75 EUR au lieu de 17,70 EUR).

Par ailleurs, le taux de couverture³ est de 37,6%, soit une augmentation de près d'1% par rapport à 2019 sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Une année à redécouvrir dans le Rapport d'activités 2020, décliné en 3 parties :
ONE en actions, ONE en chiffres et L'Essentiel de l'ONE.



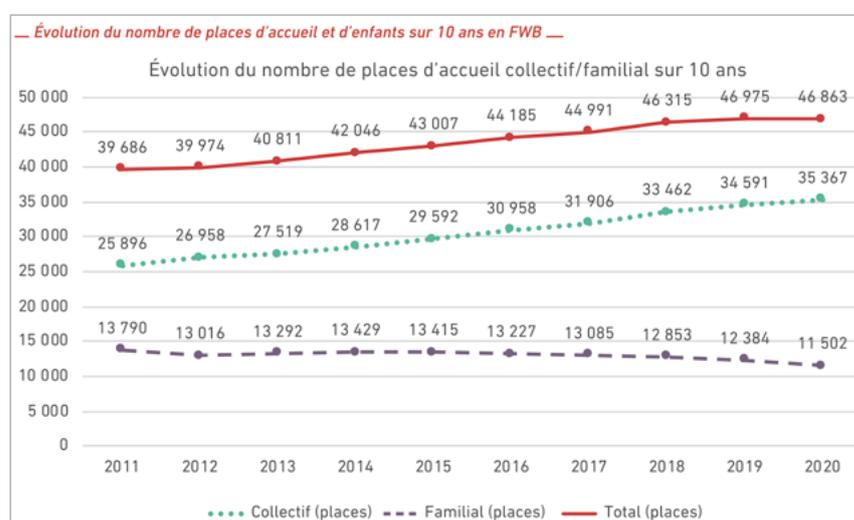
Mais aussi une décennie (2011-2020) de statistiques et d'évolutions...

10 ans au cours desquels 7.177 places (+ 18%) sont venues s'ajouter à l'offre de places d'accueil pour les enfants et leurs familles, en passant de 39.686 à 46.863 places. Les taux de couverture théorique ou calculé sur le mode européen⁴ sont passés, respectivement, de 28,2% à 37,6% et de 43,8% à 48,4% en FWB.

Le Rapport d'activités 2020, c'est également des informations sur la surveillance préventive de la santé, l'accompagnement, le contrôle et l'évaluation par l'ONE des milieux d'accueil mais aussi des données sur les Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE)...

Un p'tit coup d'œil dans le grand rétroviseur...

Bernard GEERTS,
Conseiller, Direction Appui & Conseil



1 À terme, le paysage de l'Accueil sera exclusivement constitué de crèches, accueillant-e-s d'enfants, SAE, SAEMD et SASPE.

2 Projet « Butterfly » : transformation de MCAE, prégardienats et de maisons d'enfants en crèches subventionnées.

3 Nombre de places divisé par le nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans.

4 Nombre d'enfants inscrits en milieux d'accueil + ceux de 2,5 à 3 ans inscrits dans l'enseignement maternel divisé par le nombre d'enfants de 0 à 3 ans.